

Incendie mortel de Lannion : 30 ans requis

Côtes-d'Armor - 12 Avril 2014
Jean-Yves HINAULT.

Hier, devant la cour d'assises des Côtes-d'Armor, à Saint-Brieuc, l'avocat général a requis 30 ans de réclusion contre l'homme accusé d'avoir mis un feu qui a tué cinq personnes. Verdict ce samedi.

« Je me sens littéralement glacé de l'intérieur... Les enfants ont mis plusieurs minutes avant de mourir. Ils se sont vus partir : c'est horrible. N'oubliez jamais Ronan Lounis, qui a tenté de les sauver dans le brasier. Ni les enfants : Gino, Cassilda, Liloo et Nahlia. » Frédéric Picard, l'avocat de Vanessa Boultaureau, qui a perdu quatre enfants et son ami dans un incendie criminel, le 6 mars 2012, à Lannion, arrache les larmes de jurés. Ils n'oublieront jamais les photos des corps calcinés, les bandes sonores des pompiers avec les voix de Lounis et des enfants qui appellent au secours. Puis le silence. Pour l'éternité.

« À désespérer de la nature humaine »

Après la plaidoirie émouvante de l'avocat du barreau de Versailles, la jeune femme reste prostrée de longues minutes sur son banc à pleurer. Le psychiatre l'a présentée comme une cabossée de la vie. **« C'est maintenant une accidentée grave. Elle se force à vivre avec ses deux enfants. »** Digne, courageux, Joël Raoul, le père des enfants, qui a appris la mort de ses enfants par la télévision, **« vit son deuil avec pudeur »**, relève son avocat, Pierre-Yves Launay.

« Personne ne méritait de mourir », explique Céline Maigne, avocat général, aux jurés. **« La situation était simple. Il s'agissait d'aller au commissariat. »** Ce drame effroyable puise sa source dans un conflit d'une dette de stups de 285 € et d'un disque dur de 60 €. Dérisoire. **« Un gâchis, c'est à désespérer de la nature humaine »**, dénonce Jacques Demay, avocat d'un des quatre co-accusés poursuivis pour ne pas avoir dénoncé le crime ou de ne pas l'avoir empêché.

Convaincue de la culpabilité de l'accusé et de la préméditation de son acte, Céline Maigne requiert 30 ans de prison. **« J'avais pensé 25 ans pour les faits. Mais durant ces sept jours, il n'a pas avancé. »** Depuis deux ans, sa défense se résume à un **« je voulais faire peur »**. Pour ça, **« il pouvait allumer le feu dans les poubelles dans la courette. Mais pas dans un escalier d'une maison en bois. Pas besoin de beaucoup d'imagination pour savoir que ça va prendre. Et, au lieu de partir, il pouvait appeler au secours, essayer de faire sortir les gens... »**

« **Son geste, ce n'est pas une idée soudaine, une folie. Elle a germé dans sa tête : il y a une intention homicide** », appuie Daphné Pugliesi, avocate du frère de Ronan Lounis. **Ce n'est pas un incendiaire qui est dans le box, mais un assassin qui a tué cinq personnes. Je veux bien croire qu'il n'a pas voulu tuer les enfants, peu importe des dommages collatéraux. Et non content d'en avoir tué cinq, il lui est arrivé de dire qu'il voulait finir le boulot** ».

« Pas de preuves »

Henri Graic, l'avocat de l'accusé ne se satisfait pas des aveux, parfois fragiles. « **Quelles certitudes avons-nous pour affirmer qu'il est l'auteur des faits ? Il n'y a pas de témoin direct, pas d'empreinte, pas de traces génétiques. Aucune preuve irréfutable.** » Et pointe l'accusation. « **Elle repose sur du sable mouvant, exclusivement sur les dépositions des protagonistes. Quelle est la fiabilité de ces témoignages ?** », interroge encore l'avocat.

Malgré ces interrogations, l'avocat s'engouffre dans le chemin tracé par l'accusation. « **Il a commis un acte imbécile, irréfléchi. Oui, il est responsable de la mort. Il n'y a pas l'ombre d'un doute. Mais ce n'est pas un meurtrier. Il a commis un acte dont les conséquences sont la mort.** » La préméditation ? « **Non, un coup de folie.** »

« Nicolas, les yeux dans les yeux »

Malgré ses aveux, l'accusé a laissé planer une incertitude. « **À chaque moment de l'audience, on se demandait s'il allait revenir sur ses aveux. J'ai l'impression qu'on a joué, comme au théâtre** », poursuit Daphné Pugliesi.

La compagne de l'accusé a entretenu ce doute. « **Nicolas, les yeux dans les yeux, dis que ce n'est pas toi qui as fait ça ? Tu protèges qui ?** »

« **J'ai dit tout ce que j'avais à dire dans ce procès** », répond l'accusé. Elle insiste en se retournant vers la présidente « **Il est capable de se dénoncer pour un autre.** » La magistrate demande à Nicolas Meerschaut de dire la vérité. « **Je lui dirai au parloir.** »

Après les déclarations de l'accusé, ce samedi matin, le jury se retirera pour délibérer. Décision ce samedi après-midi.